Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D037_2026-DE

ARZAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

037/2026 Désignation des référents sécurité routière

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le réseau des élus référents sécurité routière (ERSR) a pour mission :
- de porter et d'animer la politique locale de sécurité routière,
- d'être l'interface entre le domaine politique et les services techniques et administratifs
- d'être un interlocuteur et coordinateur pour les mesures de formation, prévention, sensibilisation ou communication régulièrement prises en matière de sécurité routière.

Il convient de désigner un référent titulaire et un référent suppléant.

Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne M. Thomas OLIVIER, délégué titulaire.
- ☐ Désigne Mme Isabelle MENTION, déléguée suppléante.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.